

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légal adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°14 – DA du 18/01/2018

Rapporteur : MME HENRY

Réhabilitation du bâtiment Beausite à Livardun
Modification du statut de l'entreprise titulaire du lot 10 – Serrurerie
Avenant de transfert du marché

Suite à la procédure de redressement judiciaire, la société Jean Albert, titulaire du lot 10 serrurerie dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment Beausite à Livardun, a été rachetée par la société BRAYER.

Celle-ci a constitué une nouvelle entité, la société Albert Serrurerie, qui a repris pour partie le personnel de la société Jean Albert ainsi que certains chantiers dont celui de Beausite. La société a fait l'objet d'une signification de jugement en date du 28/11/2017 par le Tribunal de Commerce de Nancy.

L'ensemble des pièces administratives suite à la création de la nouvelle entité ayant été transmises, et les conditions du marché initial notifié le 23/03/2017 n'étant pas modifiées, il est proposé d'accepter ce changement de structure par voie d'avenant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le projet d'avenant joint,
- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 4 janvier 2018,
- Après avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer l'avenant correspondant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC